



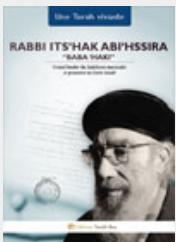
## Para

### Michna 9 - Chapitre 7

מִי שֶׁהָיוּ מִיָּמָיו עַל כְּתִפּוֹ וְהוֹכָה הוֹכָאָה, וְהִרְאָה לְאַחֵרִים אֶת  
הַדֶּרֶךְ, וְהִבֵּג גִּנְחַשׁ וְעַקְרָב, וְנָטַל אֲכָלִים לְהַצְנִיעֵם, פְּסוּל. אֲכָלִין  
לְאַכְלֵן, כָּשֶׁר {י}. הַגִּנְחַשׁ וְהַעַקְרָב שֶׁהָיוּ מְעַכְבִּים אוֹתוֹ, כָּשֶׁר.  
אָמַר רַבִּי יְהוּדָה, זֶה הַכֶּלֶל, כָּל דְּבַר שֶׁהוּא מְשׁוּם מְלָאכָה, בֵּין  
עֵמֶד בֵּין לֹא עֵמֶד, פְּסוּל. דְּבַר שֶׁאֵינוֹ מְשׁוּם מְלָאכָה, עֵמֶד,  
פְּסוּל. וְאִם לֹא עֵמֶד, כָּשֶׁר:

Celui qui portait l'eau sur son épaule et a rendu une décision halakhique, ou a montré le chemin à d'autres, ou a tué un serpent ou un scorpion, ou a ramassé de la nourriture pour la stocker, l'eau est invalide ; mais s'il a pris de la nourriture pour la manger, elle est valide. Et s'il a tué un serpent ou un scorpion qui l'empêchait d'avancer, l'eau reste valide.

Rabbi Yehouda dit : voici la règle générale — tout acte qui constitue un véritable travail rend l'eau invalide, qu'il se soit interrompu ou non pour l'accomplir. Mais pour un acte qui n'est pas un véritable travail : s'il s'est interrompu, l'eau est invalide ; mais s'il ne s'est pas interrompu, elle reste valide.



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)